



**SESSION RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009  
TABLE DES MATIÈRES**

<b>2. ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>523</b>
2.1 2009 02 024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009.....	523
<b>3. PROCÈS-VERBAUX.....</b>	<b>524</b>
3.1 2009 02 025 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2009.....	524
<b>4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3 .....</b>	<b>524</b>
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION.....	524
<b>5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>525</b>
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	525
<b>6. RAPPORT DU MAIRE.....</b>	<b>525</b>
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE .....	525
<b>7. RAPPORT DES COMITÉS (MEMBRES DU CONSEIL).....</b>	<b>525</b>
7.1 RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS DU CONSEIL .....	525
7.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.....	525
<b>8. URBANISME.....</b>	<b>525</b>
8.1 525	
<b>9. VOIRIE MUNICIPALE .....</b>	<b>525</b>
9.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE JANVIER 2009 .....	525
9.2 2009 02 026 DEMANDE DE SOUMISSION POUR ABAT-POUSSIÈRE 2009 .....	525
<b>10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>	<b>526</b>
10.1 2009 02 027 RÉOLUTION : DEMANDE DE CONCILIATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE .....	526
<b>11. SÉCURITÉ.....</b>	<b>527</b>
11.1 2009 02 028 ACHAT ET INSTALLATION DE RACCORDEMENT POUR GÉNÉRATRICE.....	527
<b>12. LOISIRS ET CULTURE.....</b>	<b>527</b>
12.1 2009 02 029 LISE DÉSORCY CÔTÉ 40,81 \$.....	527
<b>13. CORRESPONDANCE .....</b>	<b>527</b>
13.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS DE JANVIER 2009.....	527
13.2 2009 02 030 ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE .....	527
<b>14. TRÉSORERIE.....</b>	<b>528</b>
2009 02 031 14.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 FÉVRIER 2009 .....	528
14.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2008.....	528
14.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2009.....	528
14.4 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 JANVIER 2009 .....	528
14.5 2009 02 032 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 317-2009 DÉCRÉTANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT .....	528
<b>15. DIVERS .....</b>	<b>528</b>
15.1 2009 02 033 SEMAINE DES HEBDOS .....	528
15.2 2009 02 034 JEVI : PARTENAIRE POUR LA VIE .....	528
15.3 2009 02 035 AVIS D'ÉLECTION FQM.....	529
15.4 2009 02 036 LA FRONTALIÈRE : ALBUM-SOUVENIR .....	529
15.5 2009 02 037 FORMATION : APPELS D'OFFRES PAR MONTY COULOMBE 175 \$ TX INCL. 529	



15.6	2009 02 038	FORMATION : RECHERCHE DE COMMANDITES 35 \$ .....	529
15.7	2009 02 039	RÉPARATION 2009 : CENTRE COMMUNAUTAIRE ET HÔTEL DE VILLE.....	529
15.8	2009 02 040	FORMATION EN COMMUNICATION.....	530
<b>16.</b>	<b>2009 02 041</b>	<b>LEVÉE DE LA SESSION .....</b>	<b>530</b>



Province de Québec

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 2 février 2009, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Lise Désorcy Côté

Monsieur Christian Lanctôt

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

**2. Ordre du jour**

**2.1 2009 02 024 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 2 février 2009**

**1. Ouverture**

1.1 Prière.

2.3 Mot de bienvenue de madame le maire.

**2. Ordre du jour**

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 2 février 2009

**3. Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**

3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 janvier 2009.

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière.

**5. Visite et période de questions**

5.1 Présences et période de questions

**6. Rapport du maire**

6.1 Rapport et suivis du maire

**7. Rapport des comités (membres du conseil)**

7.1 Rapport des responsables des comités du conseil

7.2 Rapport du directeur général

**8. Urbanisme**

8.1

**9. Voirie municipale**

9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de janvier 2009.

9.2 Demande de soumission pour abat-poussière 2009

9.3

**10. Environnement et hygiène du milieu**

10.1 Résolution : demande de conciliation au MAMR et de l'Organisation du territoire

**11. Sécurité**

11.1 Achat et installation de raccordement pour génératrice

**12. Loisirs et Culture**

12.1 \* Lise Désorcy Côté, 40,81 \$

**13. Correspondance**

13.1 Dépôt de la correspondance reçue en janvier 2009

13.2 Adoption par résolution de la correspondance.

**14. Trésorerie**

14.1 Adoption des comptes à payer au 2 février 2009.

14.2 Conciliation bancaire au 31 décembre 2008

14.3 Liste des comptes à recevoir au 31 janvier 2009.

14.4 Liste des déboursés au 31 janvier 2009

14.5 Avis de motion : Règlement 317-2009 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

**15. Divers**

15.1 Semaine des hebdomadaires (Le Progrès)

15.2 JEVI : partenaire pour la vie

15.3 Avis d'élection : FQM

15.4 La Frontalière : album-souvenir

15.5 Formation : appels d'offres par Monty Coulombe 175 \$ tx incl.

15.6 Formation : recherche de commandites 35 \$

15.7 Réparation 2009 : Centre communautaire et hôtel de ville

15.8 \* Formation en communication

**16. Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la session régulière du 2 février 2009 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE :                      POUR : 6      CONTRE : 0      ADOPTÉE.

**3. Procès-verbaux**

**3.1      2009 02 025      Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 janvier 2009**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 12 janvier 2009 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE :                      POUR : 6      CONTRE : 0      ADOPTÉE.

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

**4.1      Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session**

Le suivi de l'assemblée régulière du 12 janvier 2009 est déposé.



## **5. Visite et période de questions**

### **5.1 Présences et période de questions**

Laurent et Rollande Ladouceur sont présents à l'assemblée.

## **6. Rapport du maire**

### **6.1 Rapport et suivis du Maire**

Madame le Maire fait son rapport de la MRC.

## **7. Rapport des comités (membres du conseil)**

### **7.1 Rapport des responsables des comités du conseil**

Les rapports des comités ont été faits en réunion de travail.

### **7.2 Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier**

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait son rapport en réunion de travail.

## **8. Urbanisme**

### **8.1**

## **9. Voirie municipale**

### **9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de janvier 2009**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de janvier 2009. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

### **9.2 2009 02 026 Demande de soumission pour abat-poussière 2009**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'appel d'offre pour l'achat d'abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier de la municipalité pour l'année 2009 ;

POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;  
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité procède à un appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière ;  
QUE les quatre (4) fournisseurs suivants soient invités :

- |                        |                                       |
|------------------------|---------------------------------------|
| ✓ CALCLO 2000 INC.     | Quantité recommandée: 110 000 litres  |
| ✓ SOMAVRAC (c.c.) INC. | Quantité recommandée: 110 000 litres  |
| ✓ SEBCI                | Quantité recommandée: 110 000 litres  |
| ✓ SEL WARWICK          | Quantité recommandée : 110 000 litres |

QUE la quantité requise est selon la recommandation du fournisseur du produit ;



ET QUE les soumissions soient reçues au bureau de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton avant 11 h 30 le 19 mars 2009.

VOTE :                    POUR : 6      CONTRE : 0 ADOPTÉE.

## 10. Environnement et Hygiène du milieu

### 10.1      2009 02 027      **Résolution : demande de conciliation au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Organisation du territoire**

ATTENDU le désaccord existant entre la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, ci-après : la Régie et la ville de Coaticook, quant à l'interprétation de l'article 16 de *l'Entente modifiant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides* signée le 21 février 2007, ledit article étant relatif à la compensation devant être versée à la ville de Coaticook pour l'entretien des voies d'accès au site ;

ATTENDU que vu ce désaccord, la ville de Coaticook a demandé au M.A.M.R.O.T. de désigner un conciliateur en la personne de Pierre Poulin, directeur régional, pour tenter de trouver un accord, et ce, conformément aux articles 622 C.M. et 468.53 L.C.V ;

ATTENDU que la position du Conseil municipal quant à l'interprétation de l'article 16 est la même que celle de la Régie, à savoir que la compensation est établie par la quantité de tonnes métriques de matières résiduelles déposée au site d'enfouissement ;

ATTENDU que le Conseil municipal est en désaccord avec la position exprimée par la ville de Coaticook dans sa lettre du 8 mai 2008 à l'effet que tout le tonnage des matières, peu importe leur nature, qui transite par le réseau routier pour entrer sur le site d'enfouissement doit être considéré pour le calcul de la compensation ;

ATTENDU que la Régie a retenu les services des avocats Monty Coulombe s.e.n.c. pour la représenter dans le cadre de la conciliation ;

ATTENDU que pour l'instant, la conciliation n'implique que la Régie et la ville de Coaticook mais que le Conseil municipal pourrait être appelé à faire valoir son point de vue ;

ATTENDU que le Conseil municipal entend faire front commun avec la Régie pour faire valoir son point de vue et désire être représenté par les mêmes procureurs que ceux mandatés par la Régie ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;

Que le préambule fait partie de la résolution ;

QUE le mandat soit donné aux avocats Monty Coulombe s.e.n.c. de représenter la municipalité dans le cadre de la conciliation et d'agir de façon à faire valoir sa position et ses intérêts quant à l'interprétation de l'article 16 de *l'Entente modifiant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides*.

VOTE :                    POUR : 6      CONTRE : 0 ADOPTÉE.



## **11. Sécurité**

### **11.1 2009 02 028 Achat et installation de raccordement pour génératrice**

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton a adopté un Plan de Sécurité civile ;

ATTENDU que la municipalité a adopté la résolution 2008 11 243 afin de faire un raccordement d'une génératrice ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'achat du matériel et de procéder à l'installation du raccordement pour la génératrice à l'hôtel de ville ;

Que le conseil municipal retient les services des Installations Réginald Théberge inc. afin d'effectuer le travail ;

Que le montant pour faire l'installation est de 2 500 \$ + taxes.

VOTE :                                    POUR : 6      CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 23100 423.

## **12. Loisirs et Culture**

### **12.1 2009 02 029 Lise Désorcy Côté 40,81 \$**

ATTENDU QUE des activités dans le cadre de « Plaisirs d'hiver » sont organisées le 7 février 2009 de 13 h à 16 h ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;

QUE la somme de 40,81 \$ tx incl. soit réservée pour cette activité ;

QU'un rappel de l'activité soit expédié par publi-postage.

VOTE :                                    POUR : 6      CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

## **13. Correspondance**

### **13.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois de janvier 2009**

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de janvier 2009.

### **13.2 2009 02 030 Adoption par résolution de la correspondance**

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller le conseiller Jean-Yves Masson ;  
IL EST RÉSOLU :

QUE la correspondance du mois de janvier 2009 déposée à la présente session soit adoptée.



VOTE :                    POUR : 6      CONTRE : 0 ADOPTÉE.

**14. Trésorerie**

**2009 02 031**

**14.1 Adoption des comptes à payer au 2 février 2009**

**14.2 Conciliation bancaire au 31 décembre 2008**

**14.3 Liste des comptes à recevoir au 31 janvier 2009**

**14.4 Liste des déboursés au 31 janvier 2009**

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Martial Tétreault ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
IL EST RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 2 février 2009 pour un total de 8 916,47 \$ ;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 31 janvier 2009 ainsi que la conciliation bancaire au 31 décembre 2008 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE :                    POUR : 6      CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 8 916,47 \$.

**14.5      2009 02 032**

**Avis de motion : règlement 317-2009 décrétant l'augmentation du fonds de roulement**

**AVIS DE MOTION** est donné par Jean-Pierre Bessette qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement sera présenté aux fins de modifier le règlement numéro 317-2009, concernant l'augmentation du fonds de roulement de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

Une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil à séance tenante.

VOTE :                    POUR : 6      CONTRE : 0 ADOPTÉE.

**15.      Divers**

**15.1      2009 02 033**

**Semaine des hebdos**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

De publier une annonce de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge de Clifton au montant de 124,16 \$ taxes incluses.

VOTE :                    POUR : 6      CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 340.

**15.2      2009 02 034**

**JEVI : Partenaire pour la vie**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

DE faire un don de 50 \$ à JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie.

VOTE :                    POUR : 6      CONTRE : 0 ADOPTÉE.



Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

**15.3 2009 02 035 Avis d'élection FQM**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;  
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité s'abstienne d'utiliser son bulletin de vote concernant la vacance au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

**15.4 2009 02 036 La Frontalière : album-souvenir**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;

De ne pas acheter de publicité dans le cadre de l'album-souvenir.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

**15.5 2009 02 037 Formation : Appels d'offres par Monty Coulombe 175 \$ tx incl.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier participe à la formation Appels d'offres offerte par Monty Coulombe au coût de 175 \$ tx incl, le 3 avril 2009 à Sherbrooke.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

**15.6 2009 02 038 Formation : Recherche de commandites 35 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

Que la secrétaire participe à la formation Recherche de commandites au coût de 35 \$ le 12 mars 2009 à Coaticook.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

**15.7 2009 02 039 Réparation 2009 : Centre communautaire et Hôtel de ville**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton veut procéder à l'entretien et à l'amélioration du Centre communautaire ;

ATTENDU QUE la municipalité a une entente avec la commission scolaire concernant l'achat de la peinture ;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;  
ET RÉSOLU;

Que le conseil municipal autorise l'achat du matériel ;



Que le conseil municipal procède aux travaux d'entretien du Centre communautaire et de l'Hôtel de ville au montant de 22 702 \$ ;

Que le conseil municipal retient les services de M. René Masson ;

Que l'inspecteur municipal fait l'achat et l'application de la peinture ;

Que l'inspecteur municipal fait l'achat des matériaux requis et procède aux autres travaux connexes ;

Que le conseil municipal retient les services des Installations Réginald Thériage inc. pour effectuer les travaux en électricité et l'achat du matériel électrique.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 522, 02 11000 522, 0223100 423, 02 32010 322, 02 70150 522.

**15.8 2009 02 040 Formation en communication**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

DE ne pas donner suite à l'offre de formation en communication de Nancy Allaire Communications.

**16. 2009 02 041 Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;  
ET RÉSOLU :

QUE la session régulière du 2 février 2009 soit levée à 21 h 15.

VOTE :                      POUR : 6      CONTRE : 0      ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Linda Ouellet, Maire

\_\_\_\_\_  
Réjean Fauteux  
Directeur général et secrétaire-trésorier